



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation à la Sécurité Routière**

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par : FS

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Maître  
174 rue de Courcelles  
75017 PARIS

Paris, le 20 mars 2025

Réf. :

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives aux infractions commises les 26 août 2023, 6 juillet, 23 mars et 2 mai 2022 ont été extraites.

De plus, je vous confirme que le stage volontaire de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 21 et 22 mars 2024 a bien été enregistré.

De ce fait, le permis de conduire de votre client est valide et doté de trois points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
l'adjointe à la chef de bureau national  
des droits à conduire